

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC



Madame Anne-Marie WANIART, Maire de la commune de Gassin, informe les administrés que le dossier relatif au projet d'échange de parcelles, visant à régulariser l'emprise d'une portion du chemin du Gourbenet, est mis à disposition du public.

Ce dossier pourra être consulté du **20 octobre au 21 novembre 2025**, aux horaires suivants :

De 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30,

auprès du **service affaires domaniales et juridiques** situé dans les locaux du service urbanisme.

Un registre est prévu sur place pour recueillir les observations du public pendant toute la durée de la mise à disposition.

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, vous pouvez :

- contacter le service affaires domaniales et juridiques au 04.94.56.62.05 ;
- adresser directement vos courriels à Madame le Maire : secretariatgeneral@mairie-gassin.fr

Gassin le 15 octobre 2025,

Le Maire,
Anne-Marie WANIART.

